



Association des  
producteurs maraîchers  
du Québec

# Infolettre de l'APMQ

Qu'est-ce qui se  
passe à votre  
association ?

Présentation des  
nouveau, des  
dossiers en cours,  
de la promotion et  
des activités à venir.

## Pour nous joindre

Association des  
producteurs maraîchers  
du Québec

905, rue du Marché Central,  
bureau 100  
Montréal (Québec) H4N 1K2

Tél : (514) 387-8319  
Télé. : (514) 387-1406

www.apmquebec.com

apmq@apmquebec.com



Bulletin mensuel  
d'information destiné  
aux membres de  
l'Association des  
producteurs  
maraîchers du Québec

Vol 6 n° 6.1

Juin  
2018  
(2)

## Exportations aux États-Unis : programme de vérification des fournisseurs étrangers (FSVP) en vigueur

Cet été, vous pourriez subir de la pression de vos acheteurs aux États-Unis en raison du Programme de vérification des fournisseurs étrangers (FSVP). Ce programme existe depuis le printemps dernier, pour donner suite à la nouvelle réglementation américaine intitulée *Food Safety Modernization Act*, qui oblige les importateurs américains à s'assurer que les aliments qu'ils importent ont été produits selon des normes qui respectent les exigences américaines en matière de salubrité.

Après l'entrée en vigueur du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), en janvier 2019, les exploitations canadiennes n'auront qu'à détenir une licence de l'ACIA pour démontrer qu'elles sont soumises à une surveillance réglementaire, et ainsi satisfaire les importateurs dans le cadre du FSVP. Toutefois, le RSAC n'est pas encore en vigueur tandis que le FSVP l'est. Dernièrement, des responsables ont indiqué qu'on pouvait s'attendre à ce que la FDA retarde la mise en application du FSVP, en attendant l'adoption du RSAC.

**Si vous êtes certifiés CanadaGAP**, la certification pourrait constituer un moyen efficace de montrer à vos clients aux États-Unis que vous respectez les exigences réglementaires actuelles du Canada.

Veillez communiquer avec le bureau de CanadaGAP si vous recevez des demandes de la part de vos clients aux É-U. au sujet de la conformité à la FSMA ou au FSVP. Nous transmettrons cette information au gouvernement afin que celui-ci soit au courant des pressions du marché.

Pour plus d'[information](#).

## Commentaires de l'APMQ sur les projets de nouveaux règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'environnement

Dans la foulée de la modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement, de nombreux projets de règlements ont été soumis pour consultation publique. L'APMQ a émis des commentaires sur trois règlements, touchant les enjeux suivants : l'exigence d'une étude hydrogéologique pour effectuer de nouveaux prélèvements en eau, la gestion des eaux de lavage, les interventions dans les milieux humides, l'accroissement des superficies en culture et le compostage à la ferme. Pour plus d'information, [cliquez ici](#), visitez le site de l'APMQ ou téléphonez-nous au 514-387-8319.

## Nouveaux tarifs réduits – Laboratoire d’expertise et de diagnostic en phytoprotection

Le Laboratoire d’expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP) du ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation (MAPAQ) offre cette année des tarifs réduits pour les secteurs de l’agriculture biologique et de la relève agricole. Cette nouvelle politique de tarification vise à encourager ces secteurs à faire appel aux services offerts par le LEDP et à diminuer les risques liés à l’utilisation des pesticides. Pour connaître les conditions d’admissibilité et les procédures à suivre pour l’obtention de ces tarifs préférentiels, vous avez simplement à cliquer sur les liens suivants :

Tarif bio : <https://www.agrireseau.net/lab/documents/97916/nouveaute-2018-le-tarif-bio-au-ledp>

Tarif relève : <https://www.agrireseau.net/lab/documents/97977/nouveaute-2018-le-tarif-releve-au-ledp>

## Début des Info-Marchés 2018

L’info-marché fruits et légumes (prix à la Place des producteurs à Montréal) est maintenant diffusé à tous les membres de l’APMQ. Aussi, les bulletins Info-marchés pour le brocoli et le chou-fleur sont maintenant diffusés à toutes les semaines à ceux produisant ces légumes. Si vous ne les recevez pas, contactez-nous. Les info-marchés oignons et carottes débiteront en temps et lieu, tandis que le bulletin oignons 2017 est toujours en cours et que le bulletin asperges s’est terminé la semaine dernière.

## Certificats phytosanitaires pour les oignons verts et les poireaux

Comme l’an dernier, l’ACIA ouvrira un bureau temporaire à Ste-Clothilde à **partir du 26 juin** pour récupérer les certificats phytosanitaires émis par le bureau de Montréal. **Aucun changement n’est à noter par rapport à l’an dernier.** Pour récupérer vos certificats à cet endroit, vous devez le spécifier dans la case « remarques » de la section 6 du formulaire 3369 (version 2016/01). Une demande reçue avant 13 h (par courriel ou par télécopieur) vous permettra de récupérer votre certificat au bureau de Ste-Clothilde entre 15 h 30 et 16 h 30 le jour même. Si la demande est reçue après 13h, le certificat ne sera émis que le lendemain. Aucun certificat phytosanitaire ne pourra être demandé sur place. Notez bien que si vous faites votre demande au bureau de Montréal, elle doit être déposée avant 9 h pour pouvoir récupérer votre certificat au bureau de Montréal la même journée à 15 h. **N’oubliez pas que le 2 juillet est une journée fériée.**

N’hésitez pas à nous contacter pour toute question ou commentaire : [efortier@apmquebec.com](mailto:efortier@apmquebec.com) ou (514) 387-8319

## Événements

### Rendez-vous horticole

Comme à chaque année, des producteurs d’asperges ont participé aux Rendez-vous horticoles du Jardin botanique de Montréal du 25 au 27 mai dernier. Ils ont pu y vendre leurs produits et rencontrer des centaines de participants aux journées. Merci aux producteurs participants, soit la Ferme Paquette-Dessureault, la Bleuetière Jutras et la Ferme André Cormier.

### Tournoi de golf de l’APMQ

Le tournoi de golf de l’APMQ a eu lieu le 12 juin dernier au Club de golf Le Blainvillier. Merci à tous pour votre participation!

Lors de la soirée **Rendez-vous plaisirs maraîchers** en mai dernier, le prix du Mélior a été remis à M. Jacques Lavergne de Burnac Produce. Nous décernons ce prix à des personnes qui se sont démarquées dans la promotion et la commercialisation des fruits et légumes du Québec.

